

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Atteints Au Conseil Municipal	En excès part à la libération	Qui ont pris part à la libération
26	26	23

Date de la Convocation  
08/02/2024

Date d'affichage  
08/02/2024

**OBJET**  
Vidéo-Protection 2024

Présents : PITTION V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. -  
PARMALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. -  
BOURGEOIN A. - KILIC D. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. -  
HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.  
Absents : Y. OZDEMIR - C. ARMETTA - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -  
Procurator est donnée par V. RAVET à V. PITTION  
Procurator est donnée par H. PICHON à C. NIOGRET  
Procurator est donnée par P. BARBERIS à B. VINCENT  
Procurator est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

Secrétaire de Séance : C. NIOGRET

Rapporteur : B. VINCENT

M. Benoit VINCENT indique que la commune de BELLIGNAT souhaite poursuivre le développement de son système de vidéoprotection. L'objectif est de renforcer les secteurs existants pour une meilleure efficacité et de créer un nouveau secteur identifié comme « intéressant » : le secteur Gare.

La commune est aujourd'hui dotée de 24 caméras supervisant 30 vues différentes sur 2 périmètres « Pré des Saules » et « Centre ville » et 1 secteur « Castellion »

Afin de lutter plus efficacement contre certaines incivilités (dépôts de déchets, comportements routiers à risque, dégradations de biens publics,) et de sécuriser les lieux de rassemblements, les points d'apports volontaires, et ets publics, Il est proposé :

- de Vidéo-protéger le secteur Gare
- d'étendre le dispositif existant sur le périmètre du centre-ville
- d'étendre le dispositif existant sur le périmètre Pré des saules
- de renforcer le CSU , au poste de police

Ce projet consiste donc en la pose de 11 caméras dont 4 à lecture de plaque (Route de Groissiat – Eglise – centre Social – Carrefour Lycée ), pour un montant HT de 28 1642 5€

Monsieur Benoit VINCENT propose au conseil Municipal de faire appel :

- A l'Etat pour le financement de ce dispositif via le programme S du FIPD (fonds interministériel pour la Prévention de la délinquance et de la radicalisation.
- Au département de l'Ain dans le cadre du développement de la vidéoprotection

Site	Objectif / Vues	Nb	HT
Route d'Alex (secteur Gare)	Sécurité Carrefour routier Entrée de ville	2	348.51
Mairie	Sécurisation Commerces / Sécurité passage Centre-ville	1	904.00
Route de Groissiat	Sécurité Carrefour Entrée de Ville		

Accusé de réception en préfecture  
001210100319-20240215-D-0024  
Date de réimpression : 16/02/2024  
Date de dépôt en préfecture 20/02/2024

<b>Eglise</b>	Sécurisation Commerces / Sécurité passage Centre-ville	2 dont 1 ldp	2 572.00
<b>Centre social / espace Santé</b>	Sécurisation point apport volontaire – lutte contre dépôts sauvages	3 dont 1 ldp	2 922.00
<b>Carrefour du Lycée</b>	Sécurité Carrefour routier Entrée de ville	1 ldp	4 895.00
<b>Secteur Vallées</b>	Sécurisation future zone de loisir	1	8 994.00
<b>CSU centre ville</b>	Ecran de supervision		1 395.00
<b>Location racelles</b>			1 230.00
<b>TOTAL</b>			<b>28 164.25 €</b>

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE le projet 2024 de vidéoprotection

AUTORISE Mme le MAIRE à déposer les demandes de subvention selon le plan de financement joint.

Le Secrétaire de Séance

C. NIOGRET



Suivent les signatures  
(Pour copie conforme)  
Le Maire,

V. RAVET

